

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 11<sup>e</sup> jour de novembre 2013, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

**1.0 et 2.0** Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

**M. Jacques Audet;  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Richard Pouliot;  
M. Marcel Bégin;  
M. Jocelyn Pouliot;  
Mme Stéphanie Deblois.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT APPUYÉ,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)  
QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et proposé;**

- 1.- **Prière; Réunion du 11<sup>e</sup> jour de novembre 2013**
- 2.- Appel des présences;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
- 4.- Acceptation du procès-verbal du 7 octobre 2013;
- 5.- Suivi au procès-verbal;
- 6.- Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.11-13;
- 7.- Dépôt du rapport du maire;
- 8.- Mandats des élus par le maire et plan d'action pour les quatre prochaines années;
- 9.- Résolution, adoption des dépenses d'amélioration du réseau routier municipal;
- 10.- Résolution, paiement de la facture de BML, division Sintra;
- 11.- Résolution, nomination d'un représentant municipal au conseil d'administration du D.I.S.C.;
- 12.- Résolution, nomination d'un représentant municipal au conseil d'administration de l'O.M.H.;
- 13.- Résolution, dérogation mineure implantation d'une enseigne pour un commerce sur la rue Principale;
- 14.- Résolution, adoption du projet de règlement 116-13 visant à modifier le règlement 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4
- 15.- Résolution, offre d'emploi gardien de la patinoire;
- 16.- Résolution, fermeture du dépôt de matériaux secs;
- 17.- Résolution, adoption du rapport final du terrain de jeux unifié, et réserve du du surplus pour l'année 2014;

- 18.- Résolution renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial de la Fabrique de Saint-Camille;
- 19.- Résolution, renouvellement de l'adhésion à la F.Q.M. pour 2014;
- 20.- Souper des fêtes;
- 21.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
  - A-Membres des comités;
  - B-Voirie;
  - C-Incendie;
  - D-Aqueduc et égout;
  - E-Administration;
  - F-Maire.;
- 22.- Correspondance;
- 23.- Varia:    A)  
              B)  
              C)  
              D)  
              E)
- 24.- Question(s) de l'assistance;
- 25.- Levée de l'assemblée;

### **Résolution numéro 181-11-13**

#### **4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2013**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE** le procès-verbal du 7 octobre 2013 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

### **Résolution numéro 182-11-13**

#### **5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Visite de chantier avec M. Michel Giroux de Giroux & Lessard et M. Paul-David Bouffard de Genivar

La directrice confirme que la visite de chantier a été faite pour l'acceptation finale des travaux d'aqueduc et d'égout et de la chaussée. Les procédures de réparation des trottoirs seront envoyées via l'entrepreneur Giroux & Lessard, et seront approuvées par notre ingénieur, M. Paul-David Bouffard, et elles seront effectuées au printemps.

#### Bordures de bois

La directrice mentionne que les bordures de bois autour des jeux sur le terrain de l'école seront réparées durant le mois d'octobre 2013. A suivre en novembre avec l'école Arc-en-Ciel, conférence téléphonique.

## Armoires à l'OMH

Les armoires à remplacer à l'OMH pour personnes âgées, à noter que ces travaux seront terminés d'ici la fin de l'automne 2013.

### **6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 11-13**

**ATTENDU** : la liste des comptes numéro 11-13 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 11 novembre 2013* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 169,912.06\$

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 11-13 tels que présentés. Le total des comptes pour **NOVEMBRE 2013 s'élève à : 169,912.06\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 11-13.

	<b>LISTE DES COMPTES PAYÉS EN OCTOBRE :</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>
1-	85,04 \$	C1300544
2-	64,39 \$	C1300545
3-	43,69 \$	C1300546
4-	121,26 \$	C1300547
5-	169,01 \$	C1300548
6-	443,99 \$	C1300549
7-	40,00 \$	C1300550
8-	100,00 \$	C1300551
9-	85,04 \$	C1300552
10-	85,05\$	C1300553
	<b>1 237,46 \$</b>	
	<b>LISTE DES COMPTES À ACCEPTER NOVEMBRE</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>
11-	16,78 \$	C1300554
12-	878,12 \$	C1300555
13-	114,95 \$	C1300556
14-	2 556,29 \$	C1300557
15-	1 552,16 \$	C1300558
16-	153,26 \$	C1300559
17-	7 847,04 \$	C1300560
18-	4 522,49 \$	C1300561
19-	71,28 \$	C1300562
20-	17,57 \$	C1300563
21-	12,41 \$	C1300564
22-	1 321,69 \$	C1300565
23-	2 012,06 \$	C1300566
24-	247,19 \$	C1300567
25-	1 199,55 \$	C1300568
26-	183,58 \$	C1300569
27-	1 127,26 \$	C1300570
28-	695,60 \$	C1300571
29-	23,00 \$	C1300572
30-	85,04 \$	C1300573
31-	181,76 \$	C1300574
32-	1 276,72 \$	C1300575

33-	140,85 \$	C1300576
34-	6 484,47 \$	C1300577
35-	475,00 \$	C1300578
36-	75,00 \$	C1300579
37-	19,35 \$	C1300580
38-	367,46 \$	C1300581
39-	862,31 \$	C1300582
40-	2 435,77 \$	C1300583
41-	1 770,62 \$	C1300584
42-	318,48 \$	C1300585
43-	224,15 \$	C1300586
44-	128,77 \$	C1300587
45-	148,86 \$	C1300588
46-	488,88 \$	C1300589
47-	92,07 \$	C1300590
	85,04 \$-	C1300573 ch. annulé
	<b>40 042,80 \$</b>	

	<b>GRAND TOTAL DES SALAIRES - NOVEMBRE</b>	<b>13 778,46 \$</b>
--	--	---------------------

	LISTE DES COMPTES À AJOUTER - NOVEMBRE	NO. CHÈQUE
48-	467,49 \$	C1300591
49-	1 366,83 \$	C1300592
50-	290,88 \$	C1300593
51-	106 581,83 \$	C1300594
52-	38,27 \$	C1300595
53-	300,03 \$	C1300596
54-	12,00 \$	C1300597
55-	290,00 \$	C1300598
56-	23,20 \$	C1300599
57-	87,67 \$	C1300600
58-	1 189,99 \$	C1300601
59-	149,46 \$	C1300602
60-	19,40 \$	C1300603
61-	1 464,67 \$	C1300604
62-	2 571,62 \$	C1300605
	<b>114 853,34 \$</b>	
	<b>169 912,06 \$</b>	<b>Total des comptes</b>

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de novembre 2013.

---

Nicole Mathieu, Directrice Générale

**Résolution numéro 183-11-13**

## 7.0 RAPPORT DU MAIRE

### RAPPORT FINANCIER DU MAIRE 2013

Conformément au code municipal, le maire de chaque municipalité doit, au moins quatre semaines avant le dépôt du budget, produire un rapport faisant état de la situation financière selon le rapport du vérificateur pour l'année précédente, des prévisions des revenus et des dépenses à la fin de l'année courante et des orientations générales pour la prochaine année.

#### Résultats de l'année 2012

##### Le rapport des vérificateurs pour l'année financière 2012

Selon le <b>rapport financier de 2012</b> , les revenus de la municipalité se chiffraient à	4,807,731\$
Les dépenses de fonctionnement pour la même année étaient.....	(4,505,178\$)
Moins : revenus d'investissement.....	(253,795\$)
Remboursement de la dette à long terme.....	(80,400\$)
Conciliation à des fins fiscales (amortissement, produit de cession, gain sur cession)	190,946\$
Les dépenses en immobilisation (activités d'investissement).....	(210,927\$)
<b>Ce qui laisse un déficit d'opération de.....</b>	<b><u>(51,623\$)</u></b>

Le bilan indique un déficit de **51,623\$ pour 2012**, et il est important de d'expliquer.

Une partie du déficit comptable provient du fait que la municipalité a fait un prêt aux Activités Populaires Lellis Inc. au montant de 12,000\$ a été calculé comme dépense, ce prêt a d'ailleurs été remboursé. Une deuxième partie de ce déficit comptable a été causé par le transfert dans une réserve spécifique au montant de 36,000\$ pour le droit que la municipalité a perçu sur l'extraction de gravier sur son territoire, cette somme demeure disponible pour l'amélioration du réseau routier municipal. Aussi la firme comptable a complètement imputé la dépense de l'achat de notre tracteur à l'année 2012, alors que le conseil avait choisi d'en faire le paiement sur deux années financières. N'eut été de ces trois éléments, le bilan financier aurait indiqué un excédent de l'ordre de **25,000\$**.

La dette à long terme se chiffrait à..... 960,700,00\$  
Proviens des éléments suivants :

##### Versement pour la dette à long terme :

Prêts, versement 2013	:	109,400.00\$
Prêts, versement 2014	:	114,000.00\$
Prêts, versement 2015	:	75,600.00\$
Prêts, versement 2016	:	77,900.00\$
Prêts, versement 2017	:	80,600.00\$
Prêts, 2018 et +	:	503,200.00\$

Total des prêts : 960,700.00\$

##### Dette à long terme :

Plusieurs éléments de la dette à long terme proviennent de prêts subventionnés.

#### Le Surplus accumulé au 31 décembre 2012 se chiffrait à 145,832.64\$

Sur ce montant, il y a une réserve de 74,501.00\$ pour l'entretien des équipements d'assainissement des eaux usées, un montant de 39,757.73\$ pour carrières et sablières, et un surplus accumulé non-affecté de 31,573.91\$.

## **PRÉVISIONS DES REVENUS ET DES DÉPENSES À LA FIN DE L'ANNÉE 2013**

Veillez noter que ces prévisions ne comprennent pas le coût des travaux de la route 204, parce-que c'est un projet financé à long terme.

### **Prévisions des revenus pour 2013 :**

-Revenus en date du 1er novembre 2013 :	1,129,754.73\$
-Revenus prévus au budget :	1,444,982.00\$
-Revenus prévus au 31 décembre 2013 :	1,415,163.51\$

### **Prévisions des dépenses pour 2013 :**

-Dépenses en date du 1er novembre 2013 :	1,003,981.94\$
-Dépenses prévues au budget :	1,444,982.00\$
-Dépenses prévues au 31 décembre 2013 :	1,310,513.01\$

Surplus d'opération : 104,650.50\$

Le surplus d'opération pour l'année 2013 devrait se situer à environ de 104,650,50\$.

### **Les principales réalisations pour 2013 :**

Afin de faire une bonne rétrospective de l'année 2013, j'ai divisé les différentes actions et événements par secteur d'activités : Les loisirs et activités physiques et sportives, la culture et le patrimoine, la voirie locale, l'hygiène du milieu, la protection incendie, les activités économiques et l'administration.

#### **Les loisirs et activités physiques et sportives**

Encore cette année, la municipalité a procédé à l'embauche de deux moniteur(trice) qui se sont joints pour une deuxième année, au terrain de jeux unifié, avec les municipalités de Saint-Magloire et Sainte-Sabine, environ 55 jeunes ont participé à ce camp de jour. Aussi, nous avons mis une patinoire à la disposition de la population pour les activités hivernales. Nous avons aussi organisé la journée « Plaisirs d'hiver » glissade dans la côte du rang St-Joseph, cette activité est très appréciée de la population. Comme par les années passées, nous avons collaboré avec l'équipe du Festi-Quad, tant monétairement que physiquement à la réalisation des activités de ce festival populaire. De même, nous avons participé physiquement à la mise en place pour une deuxième année à l'activité : drag de rue.

#### **Culture et patrimoine**

Pour une deuxième année, la municipalité de Saint-Camille a participé à la route des Créateurs des Etchemins. Également, pour une première année, il s'est tenue une journée de la photographie, financée en partie par le Fonds Culturel des Etchemins. De plus, pour une première année, il s'est tenue une journée « Marchés aux puces ». Ces activités ont connu beaucoup de succès. Également, dans le cadre de notre projet « Place du Village », nous avons obtenu la confirmation du Ministère de la Culture de l'octroi d'une subvention de 294,700 pour la restauration de l'ancien magasin général en vue d'y établir une bibliothèque municipale, la convention a été adoptée au conseil municipal, et signé le 10 avril dernier.

Dans le même ordre d'idée, nous avons procédé par appel d'offres par voie d'invitation pour l'embauche d'un architecte, pour la préparation des plans et de devis pour le projet bibliothèque, c'est la firme Richard Moreau et associés qui s'est vue confier le mandat de préparer les plans et devis. Enfin, la municipalité a présenté une demande au Fonds de Diversification et de développement des Etchemins pour 90% de la facture pour le projet de la Fondation « Rues Principales » pour la réalisation d'un plan d'aménagement de la rue Principale. Cette demande a été acceptée et ce projet se réalisera durant l'année 2014.

#### Voirie municipale

L'amélioration de nos rues et de nos rangs a nécessité beaucoup de travail de la part du conseil municipal, nous avons fait l'ajout du gravier dans les différents rangs de la municipalité. Nous avons également procédé au creusage des fossés, dans les différents rangs, notamment sur la rue de la Fabrique, le rang 2, rang St-Joseph vers Ste-Sabine, Rang Saint-Joseph vers Saint-Just, à l'extrémité du rang 2 est, et la route Edmond Blais. Nous avons aussi fait l'asphaltage d'une section de la rue de la Fabrique. Nous avons procédé au débroussaillage de l'ensemble de nos rangs municipaux, de même, que le chemin d'accès aux ressources (coupe-feu). De plus, nous avons fait l'acquisition d'un terrain pour prolonger la rue Bélanger, et nous avons procédé à l'installation de 6 poteaux et 3 lumières de rue à cet endroit.

Enfin, la municipalité a procédé à l'embauche d'un nouvel employé journalier pour jumeler toutes les tâches : (dépôts de matériaux secs, entretien de la patinoire, déneigement des chemins et trottoirs, travaux aux étangs aérés, entretien des gazons et autres tâches estivales, signaleur, etc.)

#### Hygiène du milieu

Cette année, nous avons terminé certains travaux non-complétés dans le cadre du projet de réfection de la route 204. Le financement final se fera en 2014.

Nous avons également réparé les fuites dans les autres secteurs du réseau d'aqueduc, principalement sur les rues de la Fabrique et Audet. Les fuites seront certainement moins nombreuses dans les prochaines années.

Nous avons fait l'aménagement d'une déchetterie, et déboisement du site, au dépôt de matériaux secs pour en faciliter l'accès

Nous avons fait l'acquisition d'une nouvelle pompe à la station de pompage d'eau potable.

#### Eaux usées :

Nous avons fait le remplacement d'une pompe Flyth à la station de pompage, SP-3, pour les eaux usées.

### Activités économiques

Deux éléments importants à souligner : Notre programme de revitalisation, qui se réalise en partenariat avec le DISC, dont l'objectif est d'aider à l'établissement de nouvelles entreprises sur notre territoire et de stimuler la construction de nouvelles résidences. Deuxièmement, la finalisation de notre dossier de forêt de proximité par notre chargé de projet, M. Marcel Vermette, le rapport a été déposé au conseil municipal, au conseil des maires, et remis aux différents intervenants.

### Protection incendie

Au niveau de l'incendie, le technicien en prévention incendie pour la MRC des Etchemins, M. Stéphane Royer est nommé comme officier désigné pour l'application du règlement concernant la prévention incendie.

Également, suite à l'achat d'un ordinateur portable et à l'installation du logiciel première ligne ainsi que du logiciel Cauca, le chef pompier M. Pierre Morneau s'est occupé d'implanter ce nouveau service à Saint-Camille, qui contribuera à améliorer le temps de réponse lors d'interventions d'urgence.

Deux dossiers sont amorcés en vue d'installer de nouvelles bornes sèches d'incendie.

### Administration

Dans le secteur de l'urbanisme, la municipalité a embauché une urbaniste de la MRC des Etchemins en soutien à M. Daniel Boutin, elle s'occupe d'émettre les permis de construction, rénovation, agrandissement, etc.

La municipalité a refait la toiture de l'édifice municipal, ces travaux ont été réalisés en régie par les employés municipaux.

La municipalité a refait la peinture à l'intérieur de l'édifice municipal et a procédé à la pose de nouvelles toiles et stores.

-Enfin, nous avons adopté un nouveau règlement sur la numérotation de maisons, afin de régler les problèmes de numéros en doubles.

### Les orientations pour 2014

-Nous poursuivrons les démarches dans le dossier de la forêt de proximité pour l'obtention de la gestion de la forêt publique.

-En 2014, nous réaliserons le projet « Place de village » et l'aménagement de la bibliothèque, projet débuté en 2013.

-Nous débuterons les démarches en vue de la réfection complète de la rue de la Fabrique.

-L'installation de nouveaux panneaux d'identification de la municipalité qui était prévue en 2013 est reportée en 2014.



-La prolongation du réseau routier asphalté est une priorité et des travaux seront réalisés pour l'atteinte de cet objectif.

Le maire, Adélarde Couture

La liste des contrats comportant une dépense de plus de 25,000\$ de même qu'une liste de tous les contrats, comportant une dépense de plus de 2000\$, qui ont été conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comportent une dépense totale dépassant 25,000\$.

Constructions BML, Division de Sintra	106,581.83\$
Giroux et Lessard Inc.	355,151.21\$
Groupe Gemec Inc.	31,295.48\$
Groupe Ultima Inc.	25,446.00\$
Ministère des Finances, (Sûreté du Québec)	50,257.00\$

Le maire, Adélarde Couture,

## **8.0 MANDATS DES ÉLUS PAR LE MAIRE ET PLAN D'ACTION POUR LES QUATRE PROCHAINES ANNÉES**

### **MANDAT DES ÉLUS**

Le maire, M. Adélarde Couture présente les mandats pour chacun des élus durant les prochaines années.

Mme Stéphanie Deblois sera responsable du dossier d'urbanisme, du Comité Villages Fleuris et des Fleurons du Québec, de la politique familiale municipale.

M. Jacques Audet sera responsable du dossier d'aqueduc et d'égout, et il sera membre du conseil d'administration de l'OMH Saint-Camille.

M. Richard Pouliot sera responsable, du service incendie et du développement du réseau municipal de bornes sèches, et du projet d'entente inter-municipale.

M. Thérèse Blanchet sera responsable du dossier de la culture et de la bibliothèque municipale.

M. Marcel Bégin sera responsable de la voirie locale et du réseau routier asphalté, il est également nommé maire suppléant.

### **Plan d'action 2013-2017**

Le maire fait lecture du plan d'actions pour les quatre prochaines années :

- 1- Finaliser la phase 1 du projet place du village;
- 2- Faire les représentations nécessaires pour l'obtention du projet de forêt de proximité;

- 3- Asphaltage des rangs dans leur partie habitée et poursuivre l'entretien pour les autres parties;
- 4- Former un comité qui travaillera à la mise en œuvre de la politique familiale;
- 5- Concrétiser le parc urbain sur les terrains de place du village;
- 6- Préparation des plans et devis afin de refaire la rue de la Fabrique, du chemin de fer à l'église;
- 7- Poursuivre le développement des bornes sèches en protection incendie.
- 8- Ajuster le programme de revitalisation suite aux recommandations du projet « Rues Principales ».

#### **9.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DES DÉPENSES D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille approuve les dépenses d'amélioration du réseau routier municipal. Le montant dépensé jusqu'au 11 novembre 2013 s'élève à: 197,371.65\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.

**QUE** les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution numéro 184-11-13**

#### **10.0 RÉSOLUTION – PAIEMENT DE LA FACTURE DE BML, DIVISION SINTRA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu la facture de la Compagnie Construction B.M.L., Division Sintra Inc. pour les travaux d'asphaltage d'une partie de la rue de la Fabrique;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Construction B.M.L., Division Sintra Inc. nous a fait part via une lettre en date du 23 octobre 2013, des éléments qui ont mené au dépassement du délai long, fixé au 8 août dernier dans le devis, pour les travaux d'asphaltage de la rue de la Fabrique, dont voici la liste : (grève généralisée dans la construction, bris d'usine au mois d'août, et les conditions climatiques plus ou moins clémentes);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal se déclare satisfait des explications fournies par l'entrepreneur;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille approuve les dépenses concernant les travaux d'asphaltage de la rue de la Fabrique, contrat numéro 2013-01-N/d 1363 avec Construction BML, division de Sintra Inc. pour un montant de 106,581.83\$ (taxes incluses).

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution numéro 185-11-13**

**11.0 RÉSOLUTION, NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU D.I.S.C.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal nomme Monsieur Adélarde Couture et Monsieur Serge Boutin, à titre de représentants municipaux, au sein du conseil d'administration du Développement Industriel Saint-Camille (DISC), c'est un mandat de trois ans.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 186-11-13**

**12.0 RÉSOLUTION, NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal nomme Monsieur Jacques Audet, à titre de représentant municipal, au sein du conseil d'administration de l'OMH de Saint-Camille, c'est un mandat de deux ans.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 187-11-13**

**13.0 RÉSOLUTION, DÉROGATION MINEURE IMPLANTATION D'UNE ENSEIGNE POUR UN COMMERCE SUR LA RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif d'urbanisme a reçu une demande de Madame Mélanie Bolduc, du 12, rue Principale, relativement à l'implantation d'une enseigne complémentaire à un commerce lié à l'habitation (salon de coiffure), sur poteau alors que le règlement permet seulement que l'enseigne soit fixée à plat sur la façade principale ou reproduite sur un auvent.

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est considérée comme une dérogation mineure aux règlements d'urbanisme et que le Comité Consultatif d'urbanisme suite à sa réunion tenue le 4 novembre dernier recommande l'acceptation de la dérogation mineure.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte la dérogation mineure pour permettre à Madame Mélanie Bolduc, du 12, rue Principale, d'installer une enseigne sur poteau pour son salon de coiffure, en façade de sa propriété.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 188-11-13**

**14.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 49 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

**CONSIDÉRANT** la création du Parc régional du Massif-du-Sud en vertu du règlement no 046-98 ;

**CONSIDÉRANT QU'**en novembre 2001, une entente générale pour l'exploitation du Parc régional du Massif du Sud a été convenue entre le MAMROT, le MRN et les MRC de Bellechasse et des Etchemins soulignant notamment la nécessité d'adopter un plan d'aménagement ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan d'aménagement a fait l'objet d'une révision au cours de l'année 2013 et d'une première consultation auprès des ministères concernés ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan d'aménagement révisé doit être intégré au schéma d'aménagement et de développement afin de permettre son application sur le territoire concerné ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intégration exige une modification du schéma d'aménagement et de développement, que la MRC peut effectuer en vertu de l'article 47 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN,**

**ET RÉSOLU**

**Que** soit adopté le projet de règlement suivant ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités (annexe 2) advenant les modifications au schéma :

**Projet de règlement no 116-13 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement.**

**ARTICLE 1**

Le préambule de la résolution no 2013-11-190 fait partie intégrante du présent projet de règlement.

**ARTICLE 2**

Le règlement numéro 078-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement, et son document complémentaire est modifié à toute fin que de droit de la façon suivante :

Le titre et le texte de l'article 2.2.7 du schéma d'aménagement (L'affectation multi-ressource) sont remplacés par le titre et le texte suivant :

**2.2.7 L'affectation Parc régional**

L'affectation Parc régional comprend une portion de territoire comprise à l'intérieur des municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Saint-Magloire. Ce territoire correspond aux limites du parc régional du Massif-du-Sud sur le territoire de la MRC des Etchemins. En effet, il faut mentionner que le parc régional chevauche le territoire de la MRC des Etchemins et celui de la MRC de Bellechasse. L'adoption du plan d'aménagement et de gestion du parc fait suite à la signature d'ententes entre les MRC et le gouvernement du Québec.

Principalement constituée de milieux forestiers montagneux en terres publiques, l'affectation Parc régional permet une variété d'usages récréatifs et de conservation en relation avec les potentiels naturels du Massif tout autant que les activités d'exploitation sylvicole et du potentiel éolien et cela dans une optique de développement intégré et durable. (voir Annexe 2).

Quant aux diverses activités que l'on retrouve sur les terres publiques, elles sont consenties par l'État sous forme de baux, droits de passage, garanties d'approvisionnement forestier, contrats d'exploitation acéricole et autres. Les droits d'utilisation accordés concernent les terres, la forêt et la faune.

La grande affectation Parc régional est identifiée selon les critères suivants :

- milieux montagneux boisés avec cours d'eau;
- présence d'érablières près des limites du parc (municipalité de Saint-Magloire);
- grande propriété publique et plusieurs petites terres privées en périphérie du parc;
- présence d'activités diverses (récréotouristiques, de villégiature, de conservation, forestières, éoliennes, etc.);
- gestion harmonisée du territoire entre les MRC de Bellechasse et des Etchemins.

Les bâtiments et usages permis à l'intérieur de l'affectation Parc régional sont les suivants :

- villégiature;
- habitation de faible densité en terres privées;
- les activités récréotouristiques;
- les commerces et services relevant des activités récréotouristiques ;
- les établissements d'hébergement touristique suivants : les gîtes (y compris les gîtes à la ferme), les meublés rudimentaires, les auberges de jeunesse, les centres de vacances, les résidences de tourisme, les établissements hôteliers ainsi que les centres de cures de santé et de repos;
- les activités d'exploitation forestière, sous conditions (Réf. *Règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées*);
- l'exploitation de l'énergie éolienne, sous conditions (Réf. *Document complémentaire et PIIA, Saint-Luc-de-Bellechasse*);
- Observatoire et laboratoire de recherches sur les « énergies vertes » (éolien, solaire, etc.) ;
- conservation et interprétation de la nature et de la Faune.

### **Le plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Massif-du-Sud**

Dans le cadre de l'entente générale intervenue entre la MRC et les ministères concernés (MAMROT et MRN), la MRC s'est engagé, en partenariat avec la MRC de Bellechasse, à élaborer et adopter un plan d'aménagement et de gestion du parc régional; lequel plan doit faire l'objet d'une consultation des partenaires, de la population et des ministères en question. Suite aux consultations, le plan d'aménagement et de gestion du parc régional du Massif-du-Sud est adopté par le conseil de la MRC. Ainsi, celui-ci fait partie intégrante du présent schéma d'aménagement comme s'il était ici reproduit. Aussi, le plan demeure disponible pour consultation auprès de la MRC des Etchemins.

### **ARTICLE 3**

Le titre de l'annexe 2 « AFFECTATION MULTIRESSOURCES » est renommée « AFFECTATION PARC RÉGIONAL » et la carte constituant l'annexe 2 est remplacée par la carte suivante : (voir carte en annexe)

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution numéro 189-11-13**

##### **15.0 RÉSOLUTION, OFFRE D'EMPLOI, GARDIEN DE LA PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille veut procéder par appel de candidatures pour la garde de la patinoire pour la saison hivernale 2013-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emploi consiste à effectuer la garde du chalet, la surveillance de la patinoire, le maintien de l'ordre, le respect des règlements de la municipalité, le respect des horaires, et l'entretien du chalet. L'entretien, l'arrosage et le déneigement de la patinoire se fait via notre personnel municipal;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** le conseil municipal de Saint-Camille procède par appel de candidatures pour la garde de la patinoire pour la saison hivernale 2013-2014. La durée de l'emploi sera d'environ 14 semaines, du 6 décembre 2013 au 14 mars 2014 (ou jusqu'à la fin de la patinoire). Toutes les conditions de l'emploi sont contenues dans un document descriptif détenu à la Municipalité de Saint-Camille. Les candidats auront jusqu'au 25 novembre 16h30 pour soumettre leur candidature.

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution numéro 190-11-13**

##### **16.0 RÉSOLUTION, FERMETURE DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS**

**CONSIDÉRANT QUE** le site d'enfouissement de la MRC de Bellechasse cessera ses activités de collecte des gros déchets à mi-novembre;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède à la fermeture du dépôt de matériaux secs à compter du 23 novembre 2013.

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution numéro 191-11-13**

**17.0 RÉSOLUTION ADOPTION DU RAPPORT FINAL ET RÉSERVATION DES SURPLUS 2013, TERRAIN DE JEUX UNIFIÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités de Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine ont déposé leur rapport final des activités du terrain de jeux unifié pour la saison estivale 2013 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les subventions reçues couvrent tous les frais d'autobus, et que le rapport financier indique un surplus d'opération de 4595.00\$.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte le rapport final du comité inter-municipal du terrain de jeux unifié, et que l'on réserve le surplus de 4595,00\$ pour l'édition 2014 du terrain de jeux unifié, qui se tiendra avec les municipalités de Saint-Sabine et Saint-Magloire.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 192-11-13**

**18.0 RÉSOLUTION, RENOUELEMENT DE LA PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle sa commandite au feuillet paroissial de la communauté chrétienne de Saint-Camille, pour l'année 2014, le montant de la contribution s'élève à 80.00\$.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 193-11-13**

**19.0 RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION À LA FQM**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec. Sa contribution pour 2014 s'élève à : 757.37\$ (taxes incluses).

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 194-11-13**

**20.0 SOUPER DES FÊTES**

Il est convenu d'un commun accord de tenir comme par les années passées, un souper des fêtes pour les employés, les pompiers et les élus. L'activité se tiendra à la cafétéria de l'école, le 20 décembre prochain. Que la Municipalité de Saint-Camille paye tous les frais inhérents à l'activité. Les conjoints devront payer leur part.

## **21.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

Voirie :

M. Marcel Bégin responsable de la voirie mentionne que le travail de débroussaillage qui a été fait à Sainte-Sabine par une autre compagnie donne des résultats semblables au travail réalisé par Ferme Miblou Inc. dans nos rangs.

De plus, il indique que pour les prochaines années, une cartographie des rangs sera faite avec l'indication des années où les travaux de débroussaillage ont été réalisés.

Enfin, il mentionne que dans le cadre de la préparation du budget, il fera prochainement la tournée des rangs en compagnie de l'inspecteur municipal.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : Conseil des maires, déjeuner du CLD des Etchemins, visite de chantier avec Giroux et Lessard Inc, et Genivar, réunion du conseil municipal, rencontre avec l'architecte. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

## **18.0 CORRESPONDANCE**

Lettre – Plaisirs d'hiver de Kino-Québec

Lecture est faite d'une demande de Kino-Québec pour la tenue de l'activité plaisirs d'hiver 2014.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité participe depuis plusieurs années à l'activité Plaisirs d'hiver de Kino-Québec, afin d'encourager les jeunes et les familles à pratiquer des activités physique et sportives;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille s'inscrive à l'activité Plaisirs d'hiver de Kino-Québec, qui se tiendra entre 19 janvier et 9 mars 2014. L'inscription est gratuite, et nous sommes éligibles au tirage de 2 lots de raquettes à neige.

**ADOPTÉE,**

**Résolution numéro 195-11-13**

Lettre - Transport Autonomie Beauce-Etchemins

Lecture est faite d'une lettre nous informant que la quote-part municipale sera augmentée de 2% pour l'année 2014.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2014;



**QUE** l'on accepte de payer la contribution fixée par « Transport Autonomie Beauce-Etchemins » soit : 1498.00\$;

**QUE** l'on accepte la tarification à payer par l'utilisateur (voir dépliant de : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins »);

**QUE** la ville de Saint-Georges soit la ville mandataire pour : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins».

**ADOPTÉE,**

Demande d'aide financière au pacte rural régional

La directrice fait lecture de la demande d'aide financière pour le pacte rural régional pour l'embauche d'un agent de développement, projet conjoint avec Saint-Magloire.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille et Saint-Magloire veut présenter un projet pour créer un poste d'agent de développement pour aider au développement de projets locaux qui contribueront à l'essor socio-économique, culturel et démographique de nos municipalités, dans le cadre du Pacte rural régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement se fera de la façon suivante, durée du projet, 1 an :

- Pour ce projet le montant demandé au Pacte rural régional est de 80% du montant total soit : 15,787.20\$ concernant le poste d'agent de développement de l'équipement de projection, le comité demande au Pacte rural régional de payer 80% du montant total. Les municipalités (Saint-Magloire, Saint-Camille) déboursent ensemble une somme de 3,946.80\$ pour combler le 20% de la part des milieux.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par, Madame Stéphanie Deblois appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers(ère)

**QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS** dépose un projet « agent de développement » dans le cadre du Pacte rural régional;

**QUE** la municipalité se réserve les fonds nécessaires pour participer à la part du milieu nécessaire à la réalisation du projet, soit une partie du 20% du montant initial, la balance du montant étant assuré par le Pacte Rural Régional;

**QUE** Madame Nicole Mathieu, directrice générale de la Municipalité de Saint-Camille soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la demande.

**ADOPTÉE,**

Résolution numéro 197-11-13

### Fondation Rues Principales

La directrice mentionne qu'elle a reçu la facture de la Fondation Rues Principales pour le 25% du coût total de l'offre de services qui est à payer au début du mandat, le solde est réparti selon les modalités du contrat.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a débuté le projet d'élaboration d'une démarche de revitalisation avec « La Fondation Rues Principales » selon l'offre de services acceptée par la Municipalité;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis paye 25% de la participation financière selon les modalités de paiement stipulées dans l'offre de services déposée auprès de la Municipalité par La Fondation Rues Principales.

**ADOPTÉE,**

### Résolution numéro 198-11-13

#### Lettre de la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins

Lecture est faite d'une lettre de remerciement de la Chambre de Commerce de Bellechasse-Etchemin pour notre renouvellement de la cotisation annuelle. La directrice mentionne que nous avons reçu des cartes avantages qui nous donnent des rabais instantanés chez près de 100 marchands participants de Bellechasse et des Etchemins.

#### Lettre d'Opération Nez Rouge

La directrice fait lecture d'une demande d'aide financière d'Opération Nez Rouge des Etchemins.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis commandite Opération Nez Rouge pour l'année 2013. Le montant de notre participation financière de : cinquante dollars.

**ADOPTÉE,**

### Résolution numéro 199-11-13

#### Lettre Corps de Cadets 2948 de la Frontière

La directrice fait lecture d'une demande d'aide financière du Corps de Cadets 2948 de la Frontière.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** le conseil municipal commandite le Corps de Cadets 2948 de la Frontière pour un montant de cinquante dollars.

**ADOPTÉE,**

### Résolution numéro 200-11-13

**23.0 VARIA :**

- A)
- B)
- C)
- D)

**24.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE**

Les questions de l'assistance.

**25.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h.

---

Maire, Adélarde Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu